

054-215404393-20230227-DCM42023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/03/2023  
Affichage : 07/03/2023**DEPARTEMENT**  
Meurthe-et-Moselle**ARRONDISSEMENT**  
NANCY**CANTON**  
GRAND COURONNÉ

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 27 février 2023**

L'An deux mil vingt-trois, le 27 février, le Conseil Municipal de la Commune de PULNOY étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Marc OGIEZ.

Étaient présents : Mmes et MM. OGIEZ JEANDEL HOUDRY BADER CASTELA ANDRE N. JACOB DEHAYE MASSON DANNEBEY SCHIEL DENIS MATHIS DEMARNE BABIN ENEL DEVITERNE BEN ISMAIL

Absents excusés :

C. JACOB a donné pouvoir à L. SCHIEL  
S. DUSSIAUX a donné pouvoir à Z. BEN ISMAIL  
R. CORBERAND a donné pouvoir à J. DEHAYE  
C. SIMEANT a donné pouvoir à MC. DANNEBEY  
C. FRANCHE a donné pouvoir à B. JEANDEL  
D. ZIETERSKI a donné pouvoir à D. DEVITERNE  
L. WEHRLLEN a donné pouvoir à N. JACOB  
L. ZIETERSKI a donné pouvoir à J. ENEL  
F. PERROLLAZ

Absent : -

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Corine MATHIS, ayant obtenu la majorité de suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**\_\_\_\_OBJET\_\_\_\_**

Demande de subvention à la Caisse d'allocations Familiales (CAF) sur le volet Modernisation de l'accueil et Eveil des Jeunes Enfants

***Nomenclature ACTES : 7.5 Finances locales – Subventions***

Nombre de Conseillers :

en exercice : 27  
présents : 17  
votants : 26  
pour : 26  
contre : 0  
abstention : 0

Rapporteur : N. HOUDRY

Ces dispositifs s'adressent aux collectivités qui, via leurs structures, sont en contact avec les familles, les jeunes, l'enfance, la petite enfance, les séniors et développent des actions au plus proche de leurs besoins.

054-215404393-20230227-DCM42023-DE

**Plusieurs axes sont priorisés :**

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/03/2023

Affichage : 07/03/2023

Le **maintien et le développement des équipements et des services en direction d'une politique sociale et familiale sur le territoire,**

- La rénovation des locaux : mises aux normes, travaux de sécurisation, remplacement de matériel obsolète afin de maintenir l'attractivité de l'équipement pour les familles.

Les financements complètent ceux mobilisés dans le cadre de la Prestation de Service Ordinaire (PSO) ainsi que la Convention de Territoire Globale (CTG) pour la CAF.

**Il est à noter que l'ensemble du plan de financement se décompose ainsi :**

- **Dates de réalisation du projet** : de 2023 à 2024
- **Taux de la subvention** : 4000€ par berceau
- **Plafond de la subvention** : 80% de la dépense
- **Coût du projet** : 160 000€/ an
- **Montant de la subvention** : 128 000€

**Dans le cas de la ville de Pulnoy, l'action concernée concerne le multi-accueil « Les Loupiots » géré par le Service Toutes Générations pour des travaux acoustiques, de réaménagement des locaux et renouvellement du matériel.**

Depuis plusieurs années, la PMI fait ressortir de ses comptes rendus de visites, la problématique d'une acoustique non adaptée aux enfants accueillis au multi-accueil des Loupiots. En effet, l'indice de sonorité atteint 82 décibels alors que le niveau acceptable est de 50 décibels. Ce manque d'acoustique contraint les enfants et l'équipe d'encadrement de vivre dans une situation constante de stress, et cela, même avec la création de l'espace Snoezelen.

La ville de Pulnoy souhaite garantir une qualité d'accueil dans ses lieux d'accueils pour l'enfance. Ainsi, la ville a décidé d'entreprendre un projet global pour repenser l'espace de la crèche en y associant les travaux d'acoustique.

Ainsi, nous devons penser le problème de sonorité dans son ensemble par les travaux au plafond et aux murs, mais aussi au sol. Nous souhaitons redessiner des espaces de jeu pour les enfants favorisant les jeux de mimétisme, les petits coins, et ainsi réduire l'effet de groupe et d'augmentation des nuisances. Le tout pensé pour l'apaisement des enfants et des adultes.

De plus, la crèche des Loupiots est une structure qui a été inaugurée en septembre 2005, depuis elle n'a pas subi d'amélioration des locaux. Elle a passé un cap où il faut certes penser en termes de travaux, mais aussi au niveau de la modernisation du matériel à disposition des équipes. Ainsi dans le cadre du projet global et en concertation avec les équipes de professionnels, nous allons travailler en 2023 le projet de réhabilitation et penser les besoins en matériel, avec la volonté que ce projet aboutisse en août 2024.

Afin de parfaire le projet, la ville doit lancer deux études, la première sur les travaux d'acoustique par une entreprise spécialiste du domaine et la seconde sur l'aménagement de l'espace par un architecte ayant déjà travaillé sur les espaces dédiés à la petite enfance. Nous voulons surtout que ces études se fassent en concertation avec les équipes d'encadrement et les parents, nous voulons que cet espace ainsi modifié réponde aux besoins des usagers.

054-215404393-20230227-DCM42023-DE

Vu l'appel à projet du partenaire ;

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/03/2023

Affichage : 07/03/2023

Vu l'éligibilité du projet de la ville de Pulnoy au dispositif;

Considérant l'exposé de Mme HOUDRY ;

Considérant l'avis unanimement favorable de la Commission N°1 en date du 14 février 2023 ;

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention au titre du fond de modernisation des AEJE à la Caisse d'Allocation Familiales de Meurthe et Moselle,
- Autorise le Maire à mettre tout en œuvre pour la réalisation et la mise en œuvre du projet,
- Autorise le Maire à signer la convention de financement correspondante et tous documents relatifs à cette décision.

Le Maire certifie que la liste de délibérations de cette délibération a été publiée sur le site internet de la Mairie le 07/03/2023 et que la convocation a été faite le 21/02/2023.

POUR COPIE CONFORME  
PULNOY, le 27 février 2023

Pour le Maire empêché,  
Le Premier Adjoint  
Bruno JEANDEL

Pour le Maire empêché,  
Le Premier Adjoint

